



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-138824>

Département(s) de publication : **88**

Annonce n° **24-138824**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : CHRU de Nancy

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Santé

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le regroupement de structures ambulatoires à Neufchâteau

**Description** : Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le regroupement de structures ambulatoires dans la commune de Neufchâteau (88300) pour le Centre Hospitalier Ravenel, maître d'ouvrage : Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est fixé à 1 800 000 euros HT. La durée globale minimum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations du marché est de 42 mois. La durée prévisionnelle des travaux est évaluée à environ 18 mois.

**Identifiant de la procédure** : 7a8164d5-4a13-43dd-8014-0f035fbf0105

**Identifiant interne** : CRES\_2024\_134

**Type de procédure** : Restreinte

**Principales caractéristiques de la procédure** : Les candidats devront regrouper les capacités professionnelles nécessaires à l'exécution de la mission dans les domaines suivants : - Architecture (Un ou plusieurs architectes - personnes physiques ou morales - titulaire(s) d'un diplôme, certificat ou titre d'architecte français ou étranger reconnu par l'Etat. Un architecte, au minimum, devra impérativement être inscrit à un tableau régional des architectes comme demandé dans la loi n° 77.2 sur l'architecture du 3 janvier 1977 ; - Ingénierie Structure et dépollution ; - Ingénierie CVC, PB (Chauffage Ventilation Climatisation, Plomberie) ; - Ingénierie Electricité, CFO/CFA et compétence coordination SSI ; - Ingénierie Voirie et Réseaux Divers ; - Ingénierie en qualité environnementale des constructions et en gestion des chantiers verts ; - Economie de la construction ; - Acoustique ; - Ordonnancement et pilotage de chantier. Le jury

examinera les candidatures sur la base des critères de sélection des participants au concours (énoncés à la rubrique 5.1.9 du présent avis) et communiquera sa proposition au maître d'ouvrage qui arrêtera la liste des 3 candidats admis. La date prévisionnelle d'envoi des invitations à concourir et du DCC aux candidats sélectionnés est programmée fin mars 2025. Ceux-ci devront remettre des études de niveau ESQUISSE. Les critères d'évaluation des projets sont précisés dans le règlement de concours. Chaque candidat admis à concourir et ayant remis des prestations conformes au programme recevra une prime d'un montant de 9 000 euros HT (soit 10 800 euros TTC). Cette prime pourra être réduite ou supprimée, sur proposition du jury, dans le cas où les prestations remises seraient incomplètes ou ne répondraient pas au programme.

#### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

#### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** Les candidats peuvent obtenir les renseignements complémentaires concernant cette consultation en transmettant leurs questions, au plus tard le 31/12/2024 à 18h00, en cliquant sur le lien «Poser une question» disponible dans le bloc «Question» de la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr> une réponse sera alors adressée, via la plate-forme, à tous les opérateurs ayant retiré le dossier de consultation en précisant leurs coordonnées, au plus tard le 07/01/2025.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

#### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Le candidat individuel ou chaque membre du groupement ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique.

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le regroupement de structures ambulatoires à Neufchâteau

**Description :** Le marché comprend : - une tranche ferme : Mission de base (ESQ, APS, APD, PRO, ACT, EXE 1, VISA, DET, AOR) à laquelle s'ajouteront des missions complémentaires (SSI, SYN) ; - une tranche optionnelle 1 : Mission OPC - une tranche optionnelle 2 : Plus-value pour mission EXE 2 en lieu et place de la mission VISA

**Identifiant interne :** Lot unique 000

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires :** L'acheteur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Nom :** Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Nom :** Qualité des références présentées au regard de l'opération

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure :** 3

**Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure :** 3

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :** français

**Date limite de demande d'informations complémentaires :** 31/12/2024 à 18:00

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2673079&orgAcronyme=x7c>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions du régime du concours :**

**La décision du jury est contraignante pour l'acheteur :** non

**Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2673079&orgAcronyme=x7c>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Date limite de réception des demandes de participation :** 13/01/2025 à 16:00

**Informations relatives aux délais de recours :** Le référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 et suivants du Code de justice administrative (CJA) peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat.- Le référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA peut être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.- Le recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence "Tarn-Et-Garonne", peut être exercé par les tiers au contrat dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Nancy

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Nancy

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** CHRU de Nancy

**Numéro d'enregistrement :** 20004216600013

**Adresse postale :** 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny CO 60034

**Ville :** Nancy cedex

**Code postal :** 54035

**Subdivision pays (NUTS) :** Meurthe-et-Moselle ( FRF31 )

**Pays :** France

**Point de contact :** Direction des Achats du GHT Hôpitaux Sud Lorraine - Secteur marchés publics

**Adresse électronique :** i.langbour@chru-nancy.fr

**Téléphone :** 0383851091

**Adresse internet :** <https://www.chru-nancy.fr>

**Profil de l'acheteur :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

### 8.1 ORG-0004

**Nom officiel :** Tribunal Administratif de Nancy

**Numéro d'enregistrement :** 17540005000019

**Adresse postale :** 5 place Carrière CO 20038

**Ville :** Nancy cedex

**Code postal** : 54036

**Subdivision pays (NUTS)** : Meurthe-et-Moselle ( FRF31 )

**Pays** : France

**Point de contact** : Greffe du Tribunal Administratif de Nancy

**Adresse électronique** : greffe.ta-nancy@juradm.fr

**Téléphone** : 0383174343

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : 882af198-6064-4c3c-ba72-4112d65cdb69 - 03

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de concours

**Date d'envoi de l'avis** : 10/12/2024 à 23:29

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 10/12/2024